

Image not found or type unknown



Blessé au travail et mon employeur a annulé ma police d'assurance

Par **guyd**, le **19/11/2009** à **23:20**

Bonjour, Bonjour, je voudrais savoir ce que je peux faire, je me suis blessé au travail en août 2008 j'ai eu un tendon déchiré et une tendinite au coude droit je n'ai jamais repris le travail j'avais 2 emplois que je pratique plus vu la blessure mais la CSST me paie que pour un je dois avoir une compensation pour mon 2^e travail et mon employeur a annulé mes assurances au travail ils m'ont dit que je n'avais pas payé mes cotisations sans m'aviser de rien et maintenant m'ont dit que j'allais recevoir une facture d'eux ainsi que l'union personne ne m'a rien dit de cela et moi qui ne fais rien depuis août 2008 puis je leur réclamer une compensation et sans savoir encore si je ne perdrai pas un certain pourcentage de mon bras svp répondez-moi je ne sais pas où aller et quoi faire si on me dit que oui je peux faire de quoi c'est sûr que je me prendrai un avocat merci d'avance